

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité • Travail • Progrès

Décret n° 2000-8 du 14 Février 2000
Portant convocation du Conseil National de Transition
en session ordinaire.

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

DECRETE :

Article unique.- Le Conseil National de Transition est convoqué en session
ordinaire le **jeudi 2 mars 2000** au Palais du Parlement sis à Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 14 Février 2000

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication, chargé des relations
avec le Parlement, porte parole du Gouvernement,

François IBOVI.-